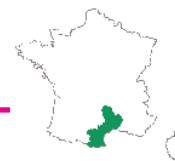


Agreste

Données

Septembre 2013

Languedoc-
Roussillonrecensement
agricole
2010L'agriculture sur le territoire
des Causses et des Cévennes

Le territoire des Causses et des Cévennes, façonné au cours des siècles par les activités d'élevage, est inscrit depuis 2011 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels vivants de l'agro-pastoralisme méditerranéen.*

L'agriculture occupe un peu plus du tiers de ce territoire de 6 150 km², comportant un important massif forestier dans les Cévennes. C'est une agriculture orientée vers l'élevage pour près de 7 exploitations sur 10. La surface agricole utilisée (SAU) est composée essentiellement de cultures fourragères ou de surfaces toujours en herbe et d'un peu de céréales destinées à la consommation animale. Il s'agit majoritairement d'élevages extensifs où les animaux pâturent tout ou partie de l'année sur les terres des exploitations. Une partie des ovins fait une transhumance de juin à septembre sur les estives.

Territoire de 6 150 km² sur
231 communes et
4 départements...

Toutes les communes du cœur du parc National des Cévennes (52) font partie de ce territoire qui contient en tout 231 communes. Ce périmètre est divisé en trois zones appelées : cœur, cœur-tampon et tampon et s'étend sur cinq régions agricoles : Causses, Cévennes, Margeride, Soubergues, Garrigues et Monts de Lacaune dont les quatre dernières sont regroupées pour les besoins de l'étude (89 % des communes et 91 % des surfaces se situent dans les Cévennes ou les Causses).

Ce territoire est à cheval sur quatre départements : Aveyron, Gard, Hérault

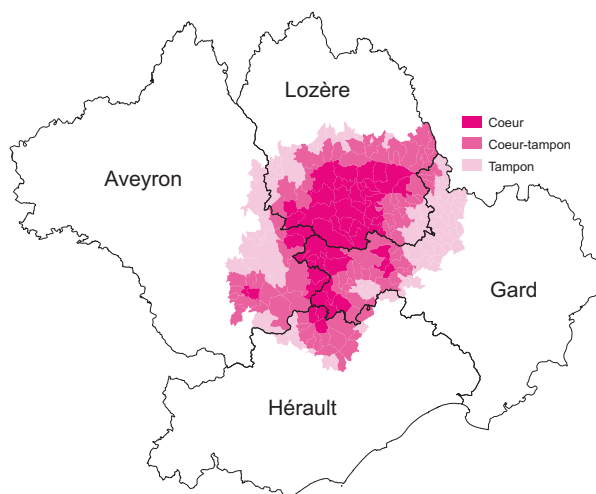
et Lozère mais se situe en grande majorité en Languedoc-Roussillon sur le Gard et la Lozère (73 % des communes et 68 % de la surface totale).

L'analyse des résultats du recensement 2010 est faite selon le découpage (cœur, cœur-tampon, tampon) et également selon les régions agricoles : Cévennes, Causses et Autres.

... Dont 2 140 km² de surface
agricole, essentiellement des
surfaces en herbe

Le territoire s'étend sur 615 000 ha et la superficie agricole utilisée (SAU) en occupe un peu plus du tiers, 214 000 ha, dont 5 800 ha au titre des structures collectives (cf. définition en encadré). Sur les Causses,

Répartition des communes du périmètre de la liste UNESCO



50 communes intégralement contenues dans la zone cœur constituent le cœur du périmètre.

D'autres communes (84) ont une partie seulement de leurs surfaces en zone cœur : elles constituent la zone cœur-tampon.

Les autres communes du périmètre (97) n'ayant aucune surface en zone cœur forment la zone tampon.

* Pour en savoir plus :
www.causses-et-cevennes.fr

la SAU représente 48 % de la surface alors que dans les Cévennes, zone très boisée, elle en représente à peine 10 %. La région agricole des Causses regroupe 80 % de la SAU du territoire, c'est ici en effet que se situent les plus grandes étendues de surfaces en herbe pour la pâture des troupeaux.

L'essentiel de la surface des exploitations agricoles est de la SAU (78 %), le reste étant constitué de bois et forêts ou de landes non productives (57 180 ha). La part des bois et forêts ainsi que celle des landes non productives des exploitations est beaucoup plus importante dans les Cévennes (62 %) que dans le reste du périmètre.

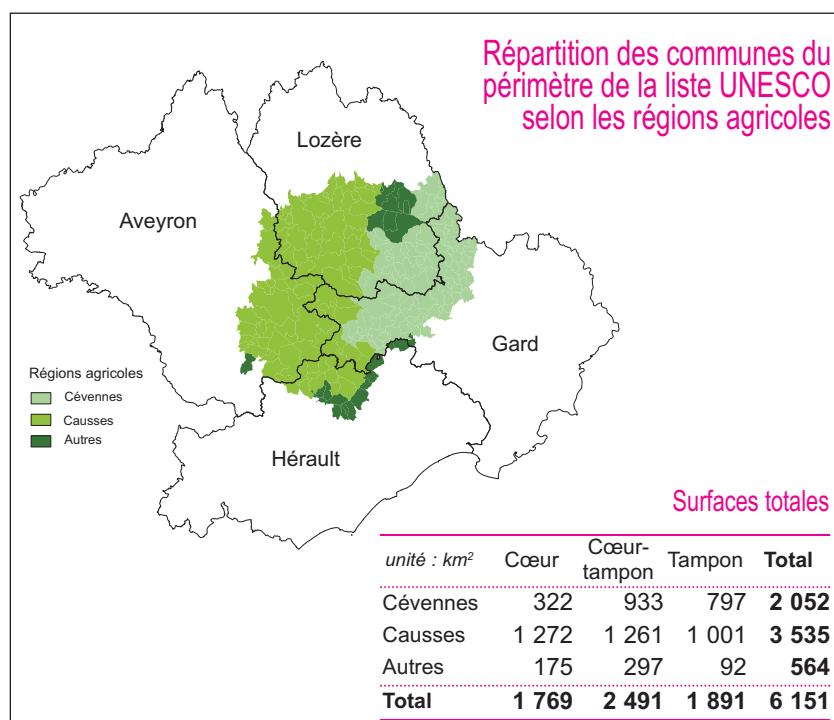
Cette SAU est constituée à 92 % (196 000 ha) de surfaces en herbe dont l'immense majorité (68,5 %) est de la surface peu productive mais pâturée, type landes, parcours. Dans la zone cœur du territoire, cette proportion atteint même 96 % dont 73 % de surfaces en herbe peu productive.

... Mais aussi des céréales, de la vigne et des arbres fruitiers (châtaigniers)

Dans l'ordre d'importance des surfaces, viennent ensuite les céréales avec 6,5 % des surfaces (14 000 ha) dont 94 % sur les Causses. Il s'agit essentiellement d'orge (48 %), de triticale (20 %) et de blé tendre (16 %). La part des céréales dans le cœur du territoire est bien moindre (4 %) que dans la zone cœur-tampon (7 %) ou dans la zone tampon (10 %).

On trouve également des vignes (1 790 ha) localisées hors du cœur du territoire dans la région agricole du Soubergues essentiellement.

Des arbres fruitiers occupent 1 500 ha, hors du cœur du territoire, dans les Cévennes pour les trois-quarts (1 124 ha). Il s'agit très majoritairement de châtaigniers (820 ha), mais aussi 370 ha de fruits à noyau : oliviers 160 ha (en Soubergues et Garrigues essentiellement) ainsi que des cerisiers 130 ha et des pruniers 54 ha.



Source : Agreste - Recensement agricole 2010- ©IGN-BD CARTO

Les structures collectives

Certaines exploitations agricoles ont une configuration particulière : elles mettent à disposition d'éleveurs des terres pour y faire pacager leurs animaux. Elles disposent d'un organisme gestionnaire. Il s'agit de groupements pastoraux, d'associations foncières pastorales, de collectivités territoriales, de syndicats intercommunaux et d'autres personnes de droit public.

Surface agricole utilisée

unité : ha	Cœur	Cœur-tampon	Tampon	Total
Cévennes	5 750	11 182	3 211	20 143
Causses	55 910	62 698	51 841	170 449
Autres	9 341	9 913	4 071	23 325
Total	71 001	83 792	59 124	213 917

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Surfaces en cultures fourragères ou STH*

unité : ha	Cœur	Cœur-tampon	Tampon	Total
Cévennes	5 573	10 133	2 264	17 970
Causses	53 239	57 330	45 900	156 469
Autres	9 292	8 761	3 303	21 356
Total	68 103	76 224	51 467	195 794

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

* surfaces toujours en herbe

Surfaces en prairies peu productives

unité : ha	Cœur	Cœur-tampon	Tampon	Total
Cévennes	4 658	8 940	1 869	15 468
Causses	36 673	39 474	24 190	100 337
Autres	8 180	7 354	2 731	18 265
Total	49 511	55 768	28 790	134 070

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Surfaces en céréales

unité : ha	Cœur	Cœur-tampon	Tampon	Total
Cévennes	53	272	178	504
Causses	2 534	5 087	5 558	13 179
Autres	46	232	38	316
Total	2 633	5 592	5 774	13 998

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Surfaces en vignes

unité : ha	Cœur	Cœur-tampon	Tampon	Total
Cévennes	2	112	122	236
Causses	11	62	65	138
Autres	0	784	629	1 413
Total	13	959	816	1 788

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Surfaces en cultures fruitières

unité : ha	Cœur	Cœur-tampon	Tampon	Total
Cévennes	95	557	472	1 124
Causses	13	22	192	227
Autres	2	85	65	151
Total	109	664	729	1 502

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

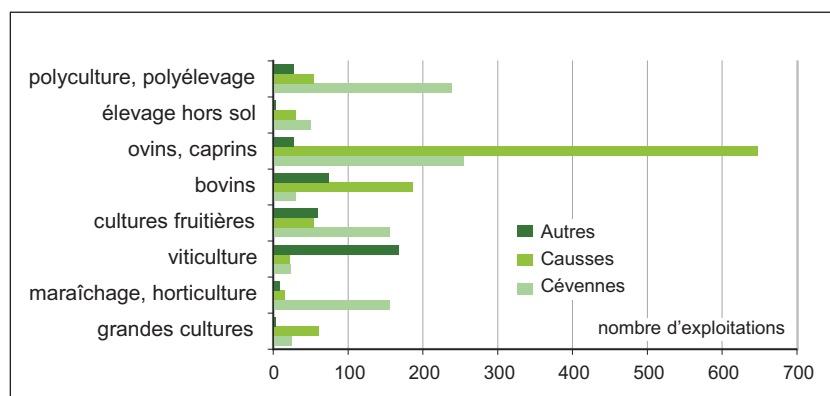
2 372 exploitations et 15 structures collectives se partagent ce territoire, avec une SAU moyenne d'autant plus élevée qu'on se rapproche du cœur du territoire

2 372 exploitations agricoles et 15 structures collectives occupent ce territoire dont 1 412 exploitations (60 %) ont leur siège en zones cœur ou cœur-tampon. La SAU moyenne des exploitations décroît de la zone cœur (167 ha) vers la zone tampon (64 ha) en passant par la zone intermédiaire (88 ha).

Plus des 2/3 des exploitations sont orientées sur l'élevage

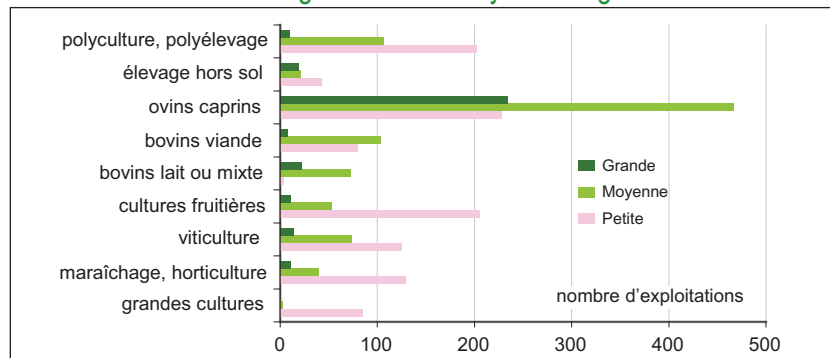
Ce sont très majoritairement des exploitations classées en orientation animale (68 %), surtout herbivores (51 %) et plus particulièrement en ovins, caprins (39 %). La proportion d'exploitations en orientation animale est de 86 % sur les Causses, elle n'est plus que de 61 % dans les Cévennes. Elle est de 88,5 % dans la zone cœur et n'est plus que de 63 % dans la zone tampon. Cependant il y a quand même sur le territoire 37 % des exploitations qui n'élèvent aucun herbivore.

Élevages sur les Causses, plus de diversité ailleurs



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Prédominance des élevages ovins de moyenne et grande taille



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

De grands élevages plutôt sur les Causses et de petites exploitations sur les Cévennes orientées sur les cultures végétales

Sur les 2 372 exploitations on comptabilise 1 102 petites (c'est à dire dont la Production Brute Standard¹ (PBS) est inférieure à 25 000 €) soit 46 % des exploitations. Ce pourcentage est beaucoup plus élevé dans la zone Cévennes du territoire (65 %) que dans les zones Autres (54 %) et Causses (28 %).

Par rapport au recensement 2000, la baisse du nombre d'exploitations n'est que de 18 % sur le territoire alors qu'elle est de 26 % au niveau national et de 30 % sur la région Languedoc-Roussillon.

1- Cf. définitions dernière page

SAU moyenne

unité : ha	Cœur	Cœur-tampon	Tampon	Total
Cévennes	51	28	9	23
Causses	218	170	121	162
Autres	170	54	34	65
Total	167	88	64	93

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Évolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010

	Cévennes	Causses	Autres	Total
Petite	-9%	-35%	-35%	-23%
Moyenne	-18%	-15%	-15%	-16%
Grande	9%	-3%	20%	-1%
Total	-12%	-19%	-26%	-18%

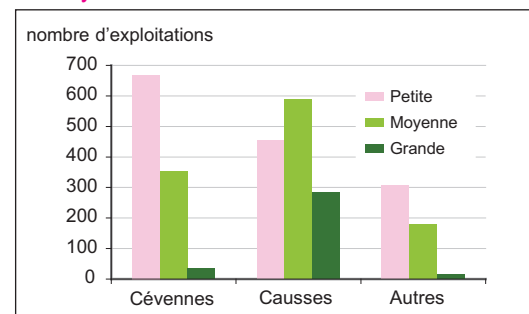
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les grandes exploitations se sont maintenues, la baisse affecte essentiellement les petites (- 23 %) et les moyennes (- 16 %).

En 2010 comme en 2000, les petites exploitations sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses (près de 70 %) dans les orientations minoritaires (grandes cultures, maraîchage, cultures permanentes, élevage hors sol et polyculture), qu'en orientations élevages majoritaires où elles ne représentent que 26 %. La baisse du nombre d'exploitations touche surtout celles en polyculture, polyélevage, grandes cultures et viticulture qui perdent globalement une exploitation sur trois. En élevage, la baisse est limitée à 16%, en cultures fruitières à 10 %. En maraîchage au contraire le nombre d'exploitations a doublé.

La PBS moyenne des exploitations de ce territoire s'élève à 54 700 €. C'est sur les Causses qu'elle est la plus élevée avec 77 900 €. À titre de comparaison, la PBS moyenne des exploitations métropolitaines est de 104 600 €, celle des élevages ovins-cauprins est de 46 600 € et en Languedoc-Roussillon, la PBS moyenne est de 57 600 € et celle des élevages ovins-cauprins est de 53 700 €.

Petites exploitations en Cévennes, grandes et moyennes sur les Causses



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les élevages sont plus souvent organisés sous forme sociétaire (GAEC et EARL)

78 % sont des exploitations individuelles, 12 % sont des GAEC et 5 % des EARL, les 5 % restants étant dispersés entre les différents autres statuts. Mais selon l'orientation économique il y a des différences notables. En élevage ovins caprins, la part d'exploitations individuelles n'est que de 65 %, celle des GAEC monte à 22 % et celle des EARL à 9 %.

94 % des GAEC et 90 % des EARL sont des exploitations orientées élevage.

Le mode de faire-valoir majoritaire est la location auprès de tiers

La part des surfaces en faire-valoir direct (31 %) est supérieure sur le territoire à celle du niveau national (23,5 %) mais si on y ajoute la part des terres louées auprès des associés on arrive à une proportion similaire (38 % et 38,5 %). Elle est très inférieure en revanche à celle de la région Languedoc-Roussillon qui est de 54 %. L'importance de l'élevage, où la pratique dominante est la location des terres, en est responsable alors que la moyenne régionale est impactée par le poids des cultures permanentes, vigne notamment, où le faire valoir-direct domine.

Répartition de la SAU

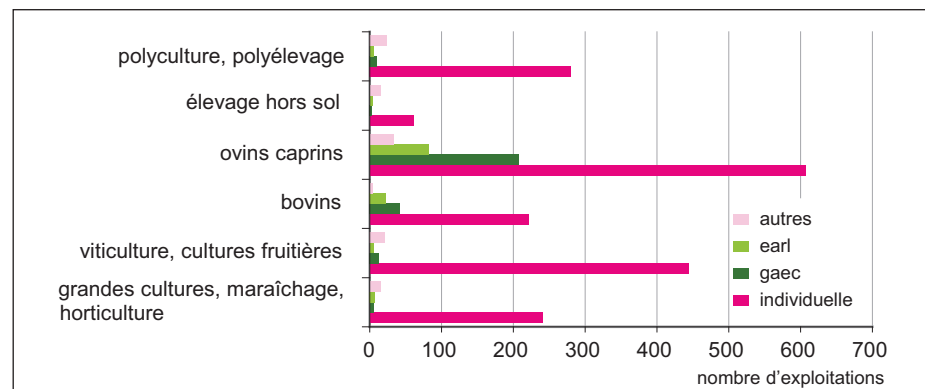
Mode de faire-valoir	%
Location auprès de tiers	57
Location auprès d'associés	7
Faire-valoir direct	31
Autres	5

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les 15 structures collectives présentes sur le territoire couvrent 5 800 ha de pâturages et reçoivent l'été 16 000 ovins

Ces pâturages sont en immense majorité des prairies peu productives (donnant une production de moins de 1 500 unités fourragères par hectare), pouvant être boisées dès lors que le taux de boisement ne dépasse pas 10 %. Ces structures disposent d'un organisme gestionnaire. Il s'agit de groupements pastoraux, d'associations foncières pastorales, de collectivités territoriales, de syndicats intercommunaux et d'autres personnes

EARL et GAEC plus fréquents en orientations élevages



Source : Agreste - Recensement agricole 2010



Les bondons - ©Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes

de droit public. Le siège social de ces structures étant situé sur le territoire, les surfaces y sont rattachées même si elles n'y sont pas forcément entièrement contenues.

Ces structures ont déclaré accueillir 16 000 ovins de début juin jusqu'à fin septembre en moyenne. Ces animaux peuvent provenir de l'extérieur du territoire.

Les différents cheptels présents sur le territoire

On comptabilise sur le territoire :

889 exploitations élevant 292 000 ovins.

Plus de 60 % de ces exploitations n'élevant que des ovins à l'exclusion de tout autre herbivore. En pourcentage d'exploitations, ce sont à 57 % des exploitations d'ovins viande. En termes d'effectifs ovins, les 2/3 sont des brebis laitières. En effet le troupeau moyen de brebis est beaucoup plus important en orientation lait, 369 têtes contre 148 têtes en orientation viande. 90 % de l'ensemble des ovins et 99,9 % des brebis laitières sont sur les Causses. Le nombre de brebis mères est stable sur la période inter-censitaire 2000-2010.

871 éleveurs ont déclaré avoir des ovins qui pâturent sur les terres de l'exploitation, dont 30 % toute l'année et 70 % de début avril à fin novembre en général.

243 exploitations élevant 13 800 caprins

dont 1/3 à l'exclusion de tout autre herbivore. 7 exploitations caprines sur 10 sont

Répartition des ovins

		Nombre d'exploit. en ayant	Nombre de têtes	Moyenne
Cévennes	Total ovins	266	28 945	109
	Brebis mères nourrices	261	22 172	85
	Brebis mères laitières	3	157	52
Causses	Total ovins	604	260 303	431
	Brebis mères nourrices	241	52 534	218
	Brebis mères laitières	397	147 632	372
Autres	Total ovins	19	2 453	129
	Brebis mères nourrices	18	2 047	114
	Brebis mères laitières	0		
Total	Total ovins	889	291 701	328
	Brebis mères nourrices	520	76 753	148
	Brebis mères laitières	400	147 789	369
Coeur	Total ovins	219	67 427	308
	Brebis mères nourrices	141	26 282	186
	Brebis mères laitières	86	28 092	327
Coeur-tampon	Total ovins	344	109 444	318
	Brebis mères nourrices	203	30 797	152
	Brebis mères laitières	156	54 467	349
Tampon	Total ovins	326	114 830	352
	Brebis mères nourrices	176	19 674	112
	Brebis mères laitières	158	65 230	413
Total	Total ovins	889	291 701	328
	Brebis mères nourrices	520	76 753	148
	Brebis mères laitières	400	147 789	369

Source : Agreste - Recensement agricole 2010



Troupeau - ©Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes

dans les Cévennes. Ces élevages sont majoritairement hors de la zone cœur du territoire. Le nombre de caprins n'a pas baissé entre les recensements de 2000 et 2010, seul le nombre d'exploitations en ayant a diminué. Le troupeau moyen est passé de 36 à 57 têtes en 10 ans. Sur la zone des Causses, le nombre de caprins a plus que doublé avec un troupeau moyen qui est passé de 23 à 70 têtes.

203 éleveurs ont déclaré avoir des caprins qui pâturent sur les terres de l'exploitation, dont 60 % toute l'année et 40 % de début avril à fin novembre en général.

Élevages caprins

	Nombre d'exploit. en ayant	Nombre de têtes	Moyenne
Cévennes	172	8 911	52
Causses	59	4 152	70
Autres	12	730	61
Ttotal	243	13 793	57
Coeur	61	3 923	64
Coeur-tampon	96	4 764	50
Tampon	86	5 106	59
Total	243	13 793	57

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

472 exploitations élevant 14 230 vaches

Plus de la moitié n'élèvent aucune autre espèce d'herbivores. Le cheptel bovin est orienté vers la viande avec 7 vaches sur 10 qui sont « allaitantes ». Le nombre de vaches allaitantes a crû de 1 % en 10 ans alors que le troupeau de vaches laitières au contraire a diminué de 16 %. L'élevage bovin est concentré sur les Causses (85 % des vaches laitières et 61 % des vaches nourrices) et il est plutôt en dehors de la zone cœur du périmètre.

380 éleveurs ont déclaré avoir des vaches nourrices qui pâturent sur les terres de l'exploitation, dont 135 toute l'année et 245 de mi-avril à début novembre en général.

403 exploitations élevant près de 3 000 chevaux

Parmi elles, 38 % élèvent exclusivement des chevaux. La taille des troupeaux régresse en s'éloignant du cœur du territoire. 282 éleveurs ont déclaré avoir des équidés qui pâturent sur les terres de l'exploitation, dont 271 toute l'année. Le troupeau a régressé de 10 % en 10 ans, plus sur les Causses que dans les autres zones.

101 exploitations utilisent les pacages collectifs

101 exploitations dont 72 % cévenoles déclarent utiliser les pacages collectifs (yc. estives et alpages de montagne, pour faire paître leurs animaux). Cela concerne en tout 27 300 animaux (toutes espèces confondues) dont 83 % issus des Cévennes. Les pacages collectifs utilisés ne sont pas forcément ceux présents sur le territoire.

Élevages bovins

		Nombre de têtes
Cévennes	Vaches laitières	208
	Vaches nourrices	1 121
Causses	Vaches laitières	3 288
	Vaches nourrices	6 319
Autres	Vaches laitières	359
	Vaches nourrices	2 934
Total	Vaches laitières	3 855
	Vaches nourrices	10 374
Coeur	Vaches laitières	156
	Vaches nourrices	2 878
Coeur-tampon	Vaches laitières	1 587
	Vaches nourrices	4 030
Tampon	Vaches laitières	2 112
	Vaches nourrices	3 466
Total	Vaches laitières	3 855
	Vaches nourrices	10 374

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Élevages équins

	Nombre d'exploit. en ayant	Nombre de têtes	Moyenne
Cévennes	174	952	5
Causses	194	1 793	9
Autres	35	208	6
Total	403	2 953	7
Coeur	101	1 054	10
Coeur-tampon	166	1 125	7
Tampon	136	774	6
Total	403	2 953	7

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les chevaux dans les recensements agricoles

Le recensement agricole n'est pas exhaustif pour les chevaux qui ne sont pas un produit agricole. Seuls sont recensés les chevaux élevés par des unités définies comme exploitations agricoles. Une unité avec des chevaux uniquement, sans étalon faisant la monte et sans jument poulinière, n'est pas considérée comme une exploitation agricole.



Aubrac sur le mont Lozère - ©Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1

hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)

- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production**

brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la PBS permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**.